

SECTION FINANCES PUBLIQUES DE PARIS

Le syndicat qui reste un syndicat

RGF 94 rue Réaumur 75002 Paris

01.55.80.66.43

Fax 01 55 80 66 49

site web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>mel : fo.750@dgfip.finances.gouv.fr

SPECIAL TG AP**COMPTE RENDU D'AUDIENCE AUPRES DU TRESORIER PAYEUR GENERAL DE
L'ASSISTANCE PUBLIQUE LE 08 FEVRIER 2011****DROITS DES AGENTS :**

Notre demande :

Mise en conformité du règlement intérieur des horaires variables de la TG AP en rapport à la circulaire du 10 décembre 2010. A savoir modification de l'article pour octroyer une journée entière de récupération aux agents travaillant à temps partiel. De même modification de l'intitulé de l'article 10 relatif à la garde d'enfant (et non plus enfant malade). En effet le caractère impromptu de la garde n'est plus retenu.

Nous avons obtenu satisfaction sur ce point. Les modifications vont intervenir dans un prochain CTPL.

Nous avons demandé que cette circulaire soit porter à la connaissance de tous les chefs de services et qu'elle soit appliquée sans interprétation. La Direction était d'accord.

Nous avons signalé que la DRFIP Paris avait reconnu le caractère particulier des agents travaillant sur Paris (beaucoup de jeunes provinciaux) et octroyé pour tous les agents un crédit temps sur certaines dates. Nous avons demandé au TPG qu'il reprenne à son compte cette circulaire interne afin que ses agents puissent en bénéficier.

Réponse du TPG : « la TGAP est une trésorerie spécialisée qui a ses règles propres. Je n'envisage pas de modifier les facilités horaires(départ à 15h30 les 24 et 31 décembre....avec récupération ndr) accordées aux agents seront maintenues dans les conditions actuelles.

Oui pour les facilités d'horaires ! NON à la reconnaissance du caractère particulier de son personnel sur Paris !

A un boulevard près deux régimes différents !!!!

Positionnement du jour Ministre : Il sera proposé en CTPL pour le 1^{er} pont naturel : le 3 juin 2011.

Paiement du remboursement de transport pour les agents habitant hors IDF : Le TPG découvrait le problème. Il s'est engagé à se renseigner sur la question. Nous lui avons demandé de procéder d'ores et déjà au recensement des agents concernés afin de ne pas perdre de temps dès que la DG aura donné son accord (en attente une circulaire d'application).

AGORA : Nous avons fait remonté les problèmes que les collègues nous ont signalé sur cette question.

Le TPG a déclaré être conscient des problèmes rencontrés, il a estimé que les agents ne devaient pas être lésés. Il a signalé qu'une grosse maintenance avait été faite au niveau DG et que normalement les choses devraient rentrer dans l'ordre.

Nous avons demandé qu'une diffusion large soit faite auprès des agents d'un document concernant l'application AGORA depuis le 31 janvier 2011.

MUTATIONS INTERNES

Rappelons la règle : un agent arrivant à la TG est à la disposition du TPG et reçoit une lettre d'affectation pour un service donné. Ainsi, l'agent reste dans son service jusqu'à une éventuelle demande de sa part pour un changement de service. Seule une demande de changement de service volontaire peut entraîner une mutation interne.

Les mutations internes existent à la TGAP. Actuellement, nous ne connaissons ni leur nombre ni le nombre de demandes satisfaites. Nous avons demandé au TPG s'il était possible de nous communiquer ces chiffres. Réponse favorable. Alors n'hésitez pas à nous faire part de vos demandes de mutations que nous suivrons le mieux possible.

NSI GESTION

Enfin, nous avons été les portes paroles des collègues que nous avons rencontrés et qui nous ont exprimés leur malaise, les dysfonctionnements et la dégradation constante de leur conditions de travail dûs l'application NSI Gestion.

Tous les hôpitaux et tous les services de l'AP ont basculé dans ce système au 1^{er} janvier 2011 et que surtout toutes les anciennes applications existantes sont devenues inutilisables.

Qu'il s'agisse de la comptabilité, du recouvrement..., NSI ne répond pas aux attentes des collègues.

On est dans une phase où quasiment plus rien n'est maîtrisé tant au niveau de la dépenses qu'au niveau des recettes. Le chantier est énorme.

Réponse : Le TPG se dit ni optimiste, ni pessimiste mais réaliste. Il a reconnu les multiples disfonctionnements et a déclaré comprendre le désarroi des agents dans cette situation. Il a demandé auprès du Centre de compétence des maintenances « légères » telles que des raccourcis pour gagner du temps et des maintenances plus lourdes et donc plus coûteuses qui doivent recueillir l'aval de ce fameux centre. Tout cela va prendre du temps et c'est justement ce qui manque. En attendant il faudra faire avec l'outil tel qu'il est. Dans la discussion il a émis l'idée de restructurer des services de la TG AP sans préciser lesquels, ni quand !

Il a annoncé un effort de formation surtout pour les collègues qui avaient eu la formation initiale, pour une remise à niveau.

Fermeture du DI : Nous avons posé deux problèmes. Notre dépendance à NSI Gestion, logiciel privé et très coûteux et pour le moment très peu fiable au regard de nos missions de comptable public.

Et le deuxième problème : le reclassement de nos collègues dans la tourmente de la réforme des DI vers les DISI interrégionales.

D'autant plus que la mise en place du service facturier au 1^{er} mars ne laisse rien présager pour ce qui est de l'existence même de la TG.

Service facturier :

Le TPG nous a confirmé qu'il y avait bien une convention en cours de rédaction ainsi qu'un règlement intérieur.

De même les agents de l'AP seraient bien mis à disposition, c'est à dire qu'ils seront payé par l'AP. Donc les collègues vont se retrouver sur un même plateau avec des statuts différents, des salaires différents, des règles de vie différentes..... Rien de tel pour installer un climat de tension.

En conclusion : La délégation a rappelé son attachement à cette Trésorerie Générale et au respect de la séparation ordonnateur/comptable. Elle a émis des craintes quant à l'avenir de la TG AP. Dans un contexte de fusion qui a marginalisée un peu plus la TG AP, les dysfonctionnements qui perdurent avec l'installation de NCS Gestion ne font que fragiliser cette structure aussi restons très vigilants.

BULLETIN D'ADHESION



NOM : -----PRENOM :-----

GRADE :-----

AFFECTATION :-----

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE FINANCES PUBLIQUES**

Fait à----- le-----

(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

